



Formalites necessaires pour une roumaine pacse a un francais

Par **jem**, le **18/01/2010** à **15:20**

Bonjour,

Je travaille actuellement en Roumanie, je suis Pacse avec une Romaine depuis le 30 Novembre 2009. Je dois rentrer definitivement en France debut Avril et j'aimerais savoir quelques sont les formalites a suivre pour qu'elle puisse resider en France en toute legalite et pouvoir travailler. J'ai lu enormement de choses sur internet, peut-etre meme un peu trop, ce qui a eu l'effet de m'embrouiller. Aussi j'aimerais savoir si le mariage donne plus droits ou raccourci les delais par rapport a un PACS?

Merci d'avance de votre reponse.

Par **commonlaw**, le **19/01/2010** à **10:18**

La Roumanie est dans l'UE, donc votre partenaire peut séjourner en toute légalité en France et y travailler dans les conditions suivantes, peu importe qu'elle ait un PACS avec vous ou non:

<http://vosdroits.service-public.fr/F805.xhtml>

Sachez que le PACS ne donne pas droit à un titre de séjour en France, ce mot est tout simplement absent du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile